

Compte-rendu de la commission de recrutement en BTS Technico-commercial du vendredi 19 avril 2019

Sommaire

Cadre réglementaire	1
Informations réglementaires.....	2
Composition de la commission de recrutement	2
Principes du classement	3
Critères de classement pour les candidats venant d'un bac professionnel.....	3
Critères de classement pour les candidats venant d'un bac technologique.....	4
Critères de classement pour les candidats venant d'un bac général.....	4
Critères de classement pour les candidats en réorientation du supérieur.....	5

Cadre réglementaire

- Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)
- Décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation

- L'arrêté du 19 janvier 2018 de la CNIL autorisant la mise en œuvre du traitement Parcoursup a eu pour seule finalité d'encadrer le recueil des vœux de préinscription des candidats à l'accès à une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur.
- Loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Informations réglementaires

En application de l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que des données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par Monsieur Christian BOUDA, proviseur du lycée Joliot-Curie de Dammarie-les-Lys

Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par la commission d'examen des vœux de la formation BTS Technico-commercial dans le strict cadre des modalités et critères d'examen pédagogique des vœux qu'elle a déterminés.

Les informations recueillies sont conservées pour une durée de 6 mois à compter du 04 avril 2018. Les fichiers générés seront alors détruits

Les destinataires de ces données sont les membres de la commission de recrutement en BTS Technico-commercial (voir composition en fin de page 2)

Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

En application de l'article 40-1 de la loi du 6 janvier 1978, vous avez également la possibilité de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en adressant un message électronique à l'attention de Monsieur le Proviseur à l'adresse suivante : ce.0771027y@ac-creteil.fr

En application de l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en adressant un message électronique à l'attention de Monsieur le Proviseur à l'adresse suivante : ce.0771027y@ac-creteil.fr. Dans ce cas, votre candidature ne pourra pas être traitée par les membres de la commission d'évaluation.

Composition de la commission de recrutement

La commission de recrutement en BTS-CI est composée ainsi :

Monsieur le Proviseur adjoint Sébastien Blondot, président de la commission

Monsieur le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
Les professeurs qui enseignent en classe de BTS Technico-commercial en 2018-2019
La commission a été réunie en salle de réunion le vendredi 19 avril 2019.

Principes du classement

488 élèves ont candidaté sur le BTS-CI. Le lycée Joliot-Curie dispose d'une capacité de 24 élèves.

Les candidats sont regroupés en trois groupes :

- Un groupe bacheliers professionnels toutes séries
- Un groupe bacheliers technologiques toutes séries
- Un groupe pour les autres (bacs généraux et étrangers)

Un classement est établi pour chaque groupe et le nombre de candidats appelés est le suivant :
Groupe bacheliers professionnels toutes séries : 10 (Arrêté rectoral n° 2018-09 sur les pourcentages minimaux de bacheliers professionnels en STS)

Groupe bacheliers technologiques toutes séries : 12

Groupe autres candidats (bacs généraux et étrangers) : 2

Tous les dossiers ont été classés, **aucun candidat ayant validé sa candidature sur Parcoursup n'aura de réponse négative.**

Le pourcentage d'élèves boursiers à recruter est de 20%, la commission de recrutement s'est engagée à opérer un classement des candidatures permettant d'atteindre ce quota.

Considérant la grande hétérogénéité des parcours et des formations des candidats, les critères de classement sont différenciés en fonction du bac préparé.

Critères de classement pour les candidats venant d'un bac professionnel

Les critères de sélection sont conformes au référentiel du BTS-TC, aux caractéristiques et attendus de cette formation et qui sont affichés sur Parcoursup. Sont ainsi pris en compte (liste exhaustive non ordonnée):

- La filière du bac pro (bac pro MEELEC et industriels favorisés)
- L'origine géographique du candidat indiquée par l'adresse de son établissement actuel (proximité géographique ou facilité d'accès par transport en commun)

- L'avis sur la capacité à réussir renseignée par le chef d'établissement sur la fiche avenir
- Un avis favorable pour une poursuite d'études en BTS
- Les résultats en français (ceux de la fiche avenir)
- Les résultats en histoire-géo
- Les résultats en enseignement technologique et professionnel
- L'avis motivé du chef d'établissement et les appréciations des enseignants sur la fiche avenir
- La motivation du candidat telle qu'elle peut apparaître sur sa lettre de motivation
- Si l'élève bénéficie d'une bourse d'études.

Critères de classement pour les candidats venant d'un bac technologique

Les critères de sélection sont conformes au référentiel du BTS-TC, aux caractéristiques et attendus de cette formation et qui sont affichés sur Parcoursup. Sont ainsi pris en compte (liste exhaustive non ordonnée):

- La série du bac (bac STI2D favorisés)
- L'origine géographique du candidat indiquée par l'adresse de son établissement actuel (proximité géographique ou facilité d'accès par transport en commun)
- L'avis sur la capacité à réussir renseignée par le chef d'établissement sur la fiche avenir
- Les résultats en français (notes de l'écrit et de l'oral aux épreuves anticipées)
- Les résultats en enseignement technologique
- L'avis motivé du chef d'établissement et les appréciations des enseignants sur la fiche avenir
- La motivation du candidat telle qu'elle peut apparaître sur sa lettre de motivation
- Si l'élève bénéficie d'une bourse d'études.

Critères de classement pour les candidats venant d'un bac général

Les critères de sélection sont conformes au référentiel du BTS-TC, aux caractéristiques et attendus de cette formation et qui sont affichés sur Parcoursup. Sont ainsi pris en compte (liste exhaustive non ordonnée):

- La série du bac (bac S favorisés, en particulier spécialité Sciences de l'Ingénieur)
- L'origine géographique du candidat indiquée par l'adresse de son établissement actuel (proximité géographique ou facilité d'accès par transport en commun)
- L'avis sur la capacité à réussir renseignée par le chef d'établissement sur la fiche avenir
- Les résultats en français (notes de l'écrit et de l'oral aux épreuves anticipées)

- L'avis motivé du chef d'établissement et les appréciations des enseignants sur la fiche avenir
- La motivation du candidat telle qu'elle peut apparaître sur sa lettre de motivation
- Si l'élève bénéficie d'une bourse d'études.

Particularité pour les candidats en réorientation du supérieur

L'absence d'une fiche avenir a été compensée par la prise en compte des éléments suivants

- La série du bac obtenu
- Les résultats en langues vivantes (celles obtenues au bac)
- Les résultats en français (notes de l'écrit et de l'oral aux épreuves anticipées)
- La moyenne générale obtenue au bac
- L'obtention d'une mention au bac

Fait à Dammarie-les-lys le vendredi 19 avril 2019,

Le président de la commission

Sébastien Blondot

